

Délégation au développement et aux affaires internationales
Mission de la recherche et de la technologie

LA RECHERCHE CULTURELLE

I – Problématique et enjeux stratégiques

La recherche culturelle constitue une dimension incontournable de la politique du ministère de la culture et de la communication.

Les moyens de la recherche culturelle sont regroupés au sein du programme LOLF 186¹, piloté par la délégation au développement et aux affaires internationales et appartenant à la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ».

La recherche culturelle permet de fonder l'action du ministère dans les multiples phases de ses interventions. Il s'agit donc à la fois de recherche fondamentale et de recherche appliquée, mais aussi d'une recherche pluri-disciplinaire associant sciences de l'homme et de la société, sciences des matériaux, physique, chimie, sciences de l'environnement...

Elle concerne les secteurs suivants :

- la **conservation du patrimoine**, où les laboratoires du MCC (C2RMF, LRMH...) sont des pôles d'excellence reconnus mondialement pour le développement et l'application des méthodes issues des sciences exactes pour les matériaux du patrimoine culturel ;
- l'**archéologie** du territoire national – qui représente une part majeure (environ 40%) des moyens affectés à la recherche culturelle - pour la réalisation de fouilles programmées et de programmes de recherche nationaux, l'**histoire de l'art**, avec des recherches menées notamment dans les musées ou à l'institut national d'histoire de l'art, le **patrimoine ethnologique** ;
- la **création** (architecture, arts plastiques, spectacle vivant), domaine où l'activité de recherche est à développer et parfois à structurer, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur dépendant du ministère (écoles d'architecture, écoles d'arts...) dans le cadre de la réforme LMD ;
- les rapports entre l'organisation sociale, l'économie et les productions culturelles, les **industries culturelles** ;
- la **politique des publics en faveur de la diversité culturelle, de la cohésion sociale et de la politique de la ville**, qui s'appuie sur un programme de recherche en sciences sociales ;
- les **technologies de l'information et de la communication** (TIC) et leur incidence sur la création et l'innovation. Le domaine culturel, fournisseur de contenus, se doit de participer à l'émergence de nouveaux usages et à de nouveaux services.

¹ les opérateurs de la culture scientifique et technique, qui font également partie du programme 186, ne sont pas abordés dans cette fiche.

Les grands enjeux de la recherche culturelle sont les suivants :

1 - produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international.

Ceci implique de favoriser l'intégration des équipes du MCC dans le paysage national de la recherche et de développer des actions prospectives sur les sujets émergents.

2 - participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche : favoriser la participation des équipes du MCC aux programmes cadres de recherche européens (PCRD).

3 - promouvoir la recherche culturelle auprès du public le plus large : favoriser la diffusion des travaux de recherche par des colloques, des publications scientifiques au meilleur niveau, des actions de vulgarisation scientifique.

II – Bilan des actions

- **Mise en place du programme LOLF 186 « recherche culturelle et culture scientifique » au ministère de la culture et de la communication :** la mise en place du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » a été l'occasion de reformaliser les objectifs stratégiques de la recherche culturelle.

- **Intégration de la recherche culturelle dans le paysage national de la recherche :** le MCC travaille en lien étroit avec le ministère chargé de la recherche (MESR) dans le cadre du programme 186. Les évolutions importantes intervenues dans le paysage national de la recherche depuis 2005 (réorganisation du ministère chargé de la recherche, création de l'Agence nationale de la recherche – ANR, de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES, réorganisation du CNRS) ont conduit le MCC à faire évoluer les relations avec ses partenaires interministériels et à définir des actions communes. En particulier, la DDAI/MRT a coordonné le développement des relations avec l'ANR et l'AERES.

La DDAI/MRT pilote

- l'accord cadre pluri-annuel avec le CNRS, qui a été renouvelé en mai 2008,
- deux programmes nationaux de recherche : le « programme sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine » et le « programme sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel ».

- **Intégration dans le paysage européen de la recherche :** le MCC a porté les préoccupations de la recherche culturelle dans le cadre de la coordination organisée par le SGAE pour l'élaboration de la contribution française au programme du nouveau programme cadre européen de recherche et développement (7ème PCRD). Le MCC participe aux travaux de normalisations sur la conservation du patrimoine matériel menés au niveau européen (CEN/TC346).

III – Perspectives à court et moyen terme

- **à court terme**

Renouvellement de l'accord cadre Culture/CNRS (2008)

Le renouvellement en mai 2008 de l'accord cadre quadriennal entre le MCC et le CNRS s'inscrit dans la volonté commune de poursuivre et de renforcer leur partenariat de recherche.

Renforcement de la participation des équipes de recherche du MCC aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (2008)

L'objectif du MCC depuis 2006 est de favoriser la prise en compte de projets issus de la recherche culturelle dans les appels à projets de l'ANR. Leviers : définition des priorités MCC pour la programmation thématique de l'ANR, proposition d'experts du domaine culturel à l'ANR pour l'évaluation des projets, échanges d'information.

Prise en compte des équipes de recherche du MCC dans le dispositif national d'évaluation de l'AERES (2008)

L'évaluation est un élément majeur de la reconnaissance et de l'excellence de la recherche. L'objectif du MCC est de favoriser la prise en compte de ses équipes et de ses experts dans le dispositif national mis en place par l'AERES (agence créée en novembre 2006). La reconnaissance de l'effort de recherche des établissements d'enseignement supérieur relevant du MCC accompagnera également la mise en place du LMD.

Programme de recherche sur la diversité culturelle (2008/2009)

Dans le prolongement des programmes interministériels de recherche "Cultures, villes et dynamiques sociales", un nouveau programme de recherche pourrait être lancé en 2009 sur les thématiques liées à la diversité culturelle. Des travaux préparatoires seront menés en 2008, année européenne du dialogue interculturel. Compte tenu de son caractère stratégique au regard de ses missions, le ministère de la culture a vocation à piloter en direct cet appel, en lien avec ses partenaires ministériels. **Le numéro 114-115 de la revue *Culture et recherche* dresse un panorama des recherches en cours et des problématiques, en s'appuyant sur les travaux du séminaire de recherche sur l'interculturalité qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2007 à Royaumont.**

Renouvellement et développement européen du « Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation du patrimoine » (2008)

Domaine d'excellence pour la recherche culturelle française au niveau international, ce **programme se poursuit à partir de 2008** sur la base d'un bilan du quadriennal précédent (2003-2006) établi en 2007 (un colloque national de restitution s'est tenu les 6 et 7 décembre 2007 à l'INP – ses actes sont publiés dans la revue *Techné* en septembre 2008). La spécificité de ce programme ne lui permet pas d'atteindre la masse critique nécessaire pour être inscrit dans la programmation de l'ANR.

La consolidation européenne des actions menées nourrira la participation française au **réseau européen sur la conservation des biens culturels** (ERA-NET), fédérant les ministères de la culture dans le cadre du 7ème PCRD, qui démarre en 2008.

Publications multimédias de valorisation de la recherche (2008)

Les collections multimédias de la MRT s'inscrivent dans le cadre de la politique de valorisation des travaux de recherche et visent à constituer une collection de référence dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de l'ethnologie. Les orientations proposées s'inscrivent dans les objectifs ministériels de développement des publics (ressources pour l'éducation culturelle et artistique, handicaps), dans une perspective d'innovation et de collaborations européennes et internationales. **Publications validées pour 2008 par le comité éditorial associant l'ensemble des directions sectorielles du MCC : *Lattes, les gaulois du midi* (publié en mars 2008),**

***Autochromes* (dernier trimestre 2008), *Masculin-féminin* (dernier trimestre 2008), *Charpentiers d'Europe* (début 2009, *Lascaux* (refonte du site actuel, début 2009).**

Revue *Culture et recherche* (2008)

L'information vers la communauté scientifique du ministère et des différents réseaux de partenaires en France et à l'étranger est diffusée à 5 500 exemplaires par le biais de la lettre « Culture et Recherche » et mise en ligne sur le serveur du ministère de la culture (<http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm>). Depuis 2006, la programmation est définie par un comité éditorial transversal réunissant des représentants des directions centrales du ministère. **Pour 2008 : n°114-115 *De la diversité culturelle au dialogue interculturel*, n°116-117 : *Patrimoine culturel immatériel*, n°118 : *Numérisation du patrimoine culturel* (en lien avec la conférence organisée sous présidence française).**

-

Annexe

Le cadre administratif de la recherche : une coordination générale par la DDAI (mission de la recherche et de la technologie) et un programme LOLF (programme 186)

La recherche est conduite par les services du MCC, en administration centrale, dans les directions régionales des affaires culturelles, dans les services à compétence nationale, des établissements publics et des groupements d'intérêt public. Y participent également, des équipes mixtes de recherche avec le CNRS, les Universités, le CEA, etc. Des conseils scientifiques spécialisés (archéologie, musées, musique, architecture, arts plastiques, etc.) ou transversaux examinent les programmes et en évaluent les résultats.

De nombreux corps de fonctionnaires contribuent à la recherche : architectes-urbanistes, conservateurs du patrimoine, enseignants-chercheurs, fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche et de la technologie (ces derniers inscrits sur le programme 186)...

Le programme «recherche culturelle et culture scientifique» fait partie de la mission interministérielle «recherche et enseignement supérieur». Il comprend deux grands axes :

- l'un portant sur la diffusion de la culture scientifique et technique (109,0 M€ en CP au PLF2008), qui regroupe les deux opérateurs de la culture scientifique et technique : Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte
- l'autre sur la politique de recherche dans le domaine de la culture : 48,3 M€ en CP au PLF 2008, dont 36,5 M€ pour les personnels (607 ETPT, correspondant aux corps de recherche du ministère de la culture)

Action de recherche	Crédits de paiements PLF 2008 (bleu)
Recherche en faveur des patrimoines (action1)	6.937.105 €
Recherche en faveur de la création (action 2)	2.078.827 €
Recherche transversale et pilotage du programme (action 4)	2.784.068 €
Crédits de personnel (actions 1,2,4)	36.457.741 €

Le programme 186 permet de donner une visibilité à la recherche culturelle, clairement identifiée dans un programme de la LOLF et rattachée à une mission interministérielle. En revanche, le déséquilibre entre les deux grands axes couverts par le programme 186 fait peser des risques sur la partie recherche culturelle (11,7 M€ de crédits hors personnels) et limite les marges de manoeuvre. En 2007, les crédits de la recherche culturelle avaient subi une diminution de 7,8 % en CP, 991 M€ ayant été prélevés en base au profit de l'Agence Nationale de la Recherche.

La mission de la recherche et de la technologie (MRT) au sein de la délégation au développement et aux affaires internationales est chargée à la fois de coordonner les programmes de recherche et d'étude, en liaison avec les directions sectorielles du ministère, de les évaluer et d'entretenir avec la communauté scientifique nationale et internationale les liaisons indispensables. Elle coordonne, soutient et veille à la diffusion des résultats. La MRT assure le suivi des différentes étapes de la procédure budgétaire liée aux crédits du programme 186.

